SAGE Creuse

N°8

Février 2026

Lettre d'information du **SAGE Creuse**

SOMMAIRE

- Écriture du SAGE Creuse
- Stratégie étangs
- Un service d'accompagnement pour économiser l'eau dans les collectivités
- Hydrométrie : démarche groupée d'installation de stations de suivi des débits
- Actualités du bassin

Édito

L'année 2025 marque une avancée importante pour le SAGE Creuse, avec la rédaction d'une première version du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Cette étape s'est appuyée sur une démarche de concertation fin 2024, qui a permis aux acteurs du territoire de contribuer au contenu du SAGE. La consultation organisée au cours de l'année a confirmé une mobilisation particulièrement significative : plus de 2 000 contributions ont été recueillies, témoignant de l'intérêt porté au projet et de l'attente collective pour aboutir à un document stratégique à la hauteur des enjeux du bassin. Ces contributions ont permis d'ajuster la rédaction du PAGD et d'en préciser l'ambition.

Le signal est clair : le bassin de la Creuse est pleinement engagé dans une planification durable et ambitieuse de la gestion de l'eau, en phase avec les défis à relever.

Dans ce contexte local constructif, force est de constater l'existence de tensions importantes au niveau national sur le partage de la ressource en eau. La loi Duplomb, en modifiant les procédures de gestion quantitative, empêche aujourd'hui la prise de l'arrêté volumes prélevables par la préfecture de bassin, malgré la validation de ces volumes par la CLE il y a plus de deux ans. La décision de la CLE doit être respectée, conformément au principe de subsidiarité auquel je suis particulièrement attaché. La mise en œuvre d'un partage équilibré de la ressource est indispensable, dans l'intérêt général, pour préserver nos milieux, sécuriser les usages et permettre l'atteinte des objectifs européens.

Par ailleurs, je déplore que des pressions et intimidations deviennent de plus en plus fréquentes de la part d'une partie de la profession agricole. Ces pratiques fragilisent le dialogue, retardent la construction de solutions pérennes, et sont en décalage total avec les enjeux du bassin.

Pour autant, les derniers travaux menés dans le cadre du SAGE montrent que le dialogue peut rester vivant et de qualité. La grande majorité des acteurs continue de s'engager pour aboutir à un SAGE ambitieux, fondé sur les réalités physiques du bassin et tourné vers les besoins des prochaines décennies.

Je compte sur votre mobilisation pour maintenir ce dialogue constructif dans les mois à venir, afin que nous puissions finaliser un document cohérent et porteur d'avenir pour le territoire.

C'est avec plaisir que je vous invite à découvrir l'ensemble des actualités du SAGE Creuse dans ce 8ème numéro de la lettre d'information.

Jérémie GODET

Le Président de la CLE
du SAGE Creuse

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Écriture du SAGE Creuse

Objectifs

Ce travail consiste à élaborer les documents qui constitueront le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Creuse, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, en s'appuyant sur les enjeux identifiés par les acteurs de l'eau du territoire. L'objectif est de développer un SAGE utile et opérationnel, décliné à une échelle adaptée, afin de faciliter son appropriation et son intégration dans les outils locaux, notamment les programmes de gestion des milieux aquatiques et les documents d'urbanisme.

Plan détaillé du PAGD

Partagé en Commission Locale de l'Eau (CLE) le 9 octobre 2024, le plan du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) valorise la démarche ascendante mise en place pour définir la stratégie du SAGE Creuse. Élaboré de manière collective avec l'ensemble des acteurs de l'eau, le PAGD comprend un total de 62 dispositions prévisionnelles. Ces dispositions sont le résultat des axes et objectifs définis lors de la phase stratégique. La structure porteuse a mis un accent particulier sur la traçabilité et la transparence, permettant de retracer précisément, pour chaque disposition, les attentes exprimées par les acteurs.

Commissions thématiques

Après la présentation du projet de PAGD, le processus d'élaboration du SAGE a continué à être enrichi par les contributions des acteurs locaux. Des commissions thématiques ont été organisées en novembre et décembre 2024, dans l'objectif d'alimenter le contenu du SAGE. Ces commissions, réparties entre l'amont et l'aval, se sont concentrées sur quatre thématiques clés : Quantité, Qualité, Milieux et Gouvernance.

Regroupant plus de 100 acteurs, ces réunions ont permis de recueillir plus de 700 contributions, directement intégrées dans la rédaction du SAGE. Ces échanges ont permis de définir l'ambition pour chacune des 62 dispositions du PAGD.

Axes stratégiques

Cinq axes stratégiques ont été définis pour guider le SAGE Creuse :

Axe 1 : Priorité aux Solutions Fondées sur la Nature.

Axe 2 : Promouvoir la sobriété des usages pour réduire les quantités d'eau utilisées et organiser le partage de la ressource.

Axe 3 : Prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 : Optimiser certains aménagements existants comme adaptation à la tendance défavorable d'évolution du territoire.

Axe 5 : Sensibiliser la population et les usagers.

Répartition des dispositions par grandes thématiques dans le plan de PAGD

Thématique	Nombre de dispositions
Quantité	28
Milieux	18
Qualité	14
Gouvernance	2
Total	62

Phase rédactionnelle des dispositions

La phase rédactionnelle des 62 dispositions du PAGD a été centrée sur les attentes des acteurs de l'eau du territoire, formulées lors des diverses concertations, notamment les commissions thématiques et géographiques.

Ce processus, qui s'est étendu sur près de 12 mois, vise à garantir que les attentes des acteurs soient traduites en dispositions à la fois techniquement et juridiquement réalisables.

Compte tenu de la portée juridique et réglementaire des documents du SAGE, le cabinet juridique « Paillat Conti et Bory » a été recruté pour expertiser les dispositions rédigées. Cet appui juridique s'assure de la conformité avec les textes réglementaires et de l'opérationnalité des dispositions.

Contenu des dispositions prévisionnelles

Vers une seconde version du PAGD

À partir du 22 octobre 2025, une première version des 62 dispositions du PAGD a été mise à disposition des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour consultation. Cette étape visait à recueillir des remarques sur l'intégralité des dispositions, notamment concernant le contexte et la description des actions. Plus de 2000 contributions ont été réalisées et une réponse individualisée a été systématiquement apportée par l'EPTB Vienne. Une CLE a été organisée le 12 décembre 2025 pour partager le bilan de cette consultation. La CLE a pu approfondir l'analyse de 15 dispositions identifiées comme prioritaires au regard des remarques reçues.

Planning prévisionnel

Les prochaines étapes du SAGE Creuse portent sur la rédaction du règlement, l'actualisation du PAGD, la poursuite de la concertation, ainsi que la réalisation des analyses financières et socio-économiques. Elles conduiront ensuite à la validation du projet par la CLE, puis à sa validation administrative.

Une phase facultative de concertation préalable du public est prévue en 2026, cadrée par l'article L. 121-5 et 19 du Code de l'Environnement. Elle vise à impliquer le public dans l'élaboration du SAGE, en prenant en compte leurs contributions lors de la phase rédactionnelle.

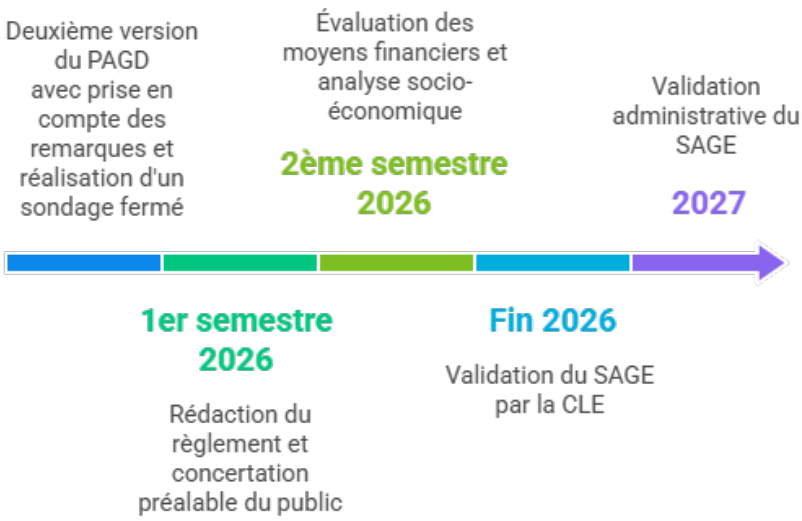

Stratégie étang

La stratégie étang conduite par l'EPTB Vienne progresse grâce à diverses initiatives telles que l'implication dans les accords de territoire, le développement des moyens humains pour un engagement direct avec les propriétaires, la recherche de complémentarité d'actions avec les DDT (Directions Départementales des Territoires) du bassin, et la mise en œuvre d'échanges avec les notaires. L'acquisition et l'installation de matériel spécialisé (hydrométrie, thermie, etc.) visent, en complément, à améliorer le suivi et l'évaluation des réalisations.

Exemple de vidange pour suppression d'un étang du territoire de l'EPTB Vienne.

Animation conjointe avec les structures GEMAPI

En collaboration avec des structures publiques spécialisées dans la gestion des milieux aquatiques, l'EPTB Vienne dédie des moyens humains et du temps d'animation pour offrir aux propriétaires d'étangs une mission d'assistance, de conseil et d'accompagnement. Cette démarche vise à aider les propriétaires volontaires à mettre leurs étangs en conformité avec la réglementation, afin de réduire les altérations des cours d'eau causées en cas de gestion inappropriée. Les bassins de la Sédelle (sur le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine), de l'Ardour et de la Gartempe (sur le territoire du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe) sont concernés par ce service proposé par l'EPTB Vienne.

Complémentarité avec les DDT

L'expérimentation de divers modes opératoires est actuellement en cours sur le territoire, en collaboration avec plusieurs Directions Départementales des Territoires (DDT). L'objectif est de mettre en œuvre les méthodes les plus efficaces pour accélérer la mise en conformité des plans d'eau, en combinant les leviers réglementaires avec l'accompagnement des collectivités.

Échanges avec les notaires

À l'initiative de l'EPTB Vienne, une matinée d'échanges s'est tenue à Limoges dans l'auditorium de Chéops, consacrée à la situation juridique des plans d'eau lors des transmissions immobilières, une phase sensible et stratégique pour anticiper l'avenir de ces milieux. L'événement a réuni 57 notaires et associé(e)s et a été introduit par Me Olivier GAZEAU, président de la Chambre régionale des notaires.

Journée de formation Notaires le 19 septembre 2025

L'objectif de cette rencontre était de permettre aux notaires de mieux appréhender la situation juridique d'un plan d'eau lors de la rédaction des actes, en s'appuyant sur les informations transmises par le vendeur ou l'agent immobilier. L'intervention d'Emmanuel HENNEQUIN, juriste du bureau d'études Eco SAVE, a apporté un éclairage technique supplémentaire en appui des services de l'EPTB Vienne.

Face à l'intérêt manifeste des participants, l'EPTB Vienne envisage de poursuivre et d'approfondir son accompagnement auprès des notaires, notamment par des accompagnements de terrain, des conseils techniques ou encore des formations juridiques en groupes restreints.

Développement des leviers d'action

Dans le cadre du développement de la stratégie étang, une réflexion approfondie est menée pour activer des leviers supplémentaires, en particulier le levier foncier. Une méthodologie d'étude est actuellement en cours d'élaboration et se concentre sur les plans d'eau prioritaires qui ont le plus d'impact à l'échelle du SAGE.

Parole d'acteur

Etienne BOURY
Chargé de missions GeMAPI
Secteur Gartempe amont et affluents

« Les plans d'eau représentent un enjeu majeur sur le bassin de la Gartempe limousine. Aussi, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) est là pour accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs projets de mise en conformité (aide administrative, technique et recherche de financements). Le syndicat laisse le libre arbitre aux propriétaires quant au choix de la solution de mise en conformité de leur plan d'eau.

Aussi, la prime «étang», mise en place par l'EPTB Vienne, ainsi que la communication autour de cette initiative, a véritablement stimulé l'engagement des propriétaires dans des opérations d'effacement de plans d'eau.

Bien que la prime n'ait été que peu sollicitée en raison d'autres financements avantageux, cette communication a joué un rôle clé en incitant les propriétaires à se renseigner sur l'avenir de leur étang. Grâce à cet accompagnement, nous avons pu aider plusieurs d'entre eux à concrétiser leur projet d'effacement de plans d'eau sur notre territoire. »

Un service d'accompagnement pour économiser l'eau dans les collectivités

L'EPTB Vienne propose aux collectivités et à leurs groupements un accompagnement pour réduire durablement leurs consommations d'eau, dans le cadre d'un dispositif cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et accessible jusqu'en 2027. Un catalogue détaillé, précisant le contenu des volets et les modalités de mise en œuvre, est disponible sur le site de l'EPTB Vienne. Ce service personnalisé et subventionné concerne cinq volets :

Plusieurs collectivités se sont déjà engagées en 2025, avec des réunions de lancement et des premières demandes concernant des communes, intercommunalités, établissements scolaires ou services départementaux. Par exemple, la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg a bénéficié d'un diagnostic en septembre 2025, avec un plan d'actions axé sur le suivi des sites, l'installation d'équipements hydro-économes, l'investissement dans les meilleures techniques disponibles et la sensibilisation aux pratiques économes en eau. Les recommandations devraient permettre des économies significatives. Les prochaines étapes incluent la définition des priorités, l'engagement des actions et la communication des résultats obtenus.

Hydrométrie : démarche groupée d'installation de stations de suivi des débits

Le suivi hydrométrique est nécessaire pour permettre une gestion quantitative structurelle et conjoncturelle suffisamment fine et fiable pour être en adéquation avec la situation réelle de chaque territoire.

À cet effet, l'EPTB Vienne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné aux structures GeMAPI, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aux Départements. Cet appel concerne l'installation de stations hydrométriques qui visent à améliorer la connaissance et la gestion conjoncturelle et structurelle du bassin versant de la Vienne.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a été diffusé jusqu'au 31 décembre 2025 afin d'évaluer les besoins des différentes structures à l'échelle du bassin. Après la phase de consultation, les besoins globaux du territoire ont été identifiés, conduisant au lancement d'un marché en ce début d'année 2026.

Les stations installées dans le cadre de ce marché seront équipées d'un système de télétransmission permettant de bénéficier des observations de débit en continu. Cela facilitera l'utilisation de ces données pour l'application des gestions structurelles et conjoncturelles. Les données qualifiées seront diffusées sur Hydroportail pour être accessibles publiquement.

L'EPTB Vienne s'assurera du suivi et de la valorisation des données collectées. Il intégrera les résultats aux travaux des Commissions Locales de l'Eau des quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne, en s'appuyant sur des dispositions reconnaissant ces stations au même titre que celles gérées par le pôle hydrométrie de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de renforcer et d'affiner la gestion quantitative actuelle (gestion de crise et gestion structurelle).

ACTUALITES du bassin

Renouvellement du PDPG de l'indre (36)

Le **Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles** (PDPG) est un document essentiel pour la gestion piscicole et la protection des milieux aquatiques au niveau départemental. Encadré par le Code de l'environnement, ce plan constitue un **outil de planification** à la fois **technique** et **stratégique**. Il repose sur un diagnostic approfondi des cours d'eau, en examinant l'état fonctionnel des peuplements piscicoles, pour établir une stratégie d'intervention en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Le PDPG actuel, élaboré en 1997 et parmi les premiers en France, nécessite une révision pour intégrer les évolutions réglementaires et répondre aux nouveaux enjeux environnementaux.

Cette révision vise à actualiser le diagnostic en collaboration avec les partenaires, notamment en ce qui concerne **les impacts du dérèglement climatique**. Elle a également pour but de réévaluer les enjeux et les priorités d'intervention afin de mieux faire face aux défis actuels. Enfin, elle cherche à définir un programme d'actions cohérent avec l'objectif d'atteindre un « Bon état écologique » des milieux aquatiques.

Planning prévisionnel pour le renouvellement du PDPG 36 :

Phase de cadrage	Collecte de données pour établir une base de connaissances
Deuxième COPIL	Juin 2026 : Présentation des résultats du diagnostic
Finalisation du PDPG	Novembre 2026 : Validation préfectorale à l'issue de la concertation

Signatures des accords de territoire

Le jeudi 30 octobre, **les accords de territoire pour les bassins « Creuse Aval en Creuse », « Creuse Amont » et « Bassin Gartempe Amont » ont été signés**. La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest est la structure porteuse de l'accord de territoire « Creuse Aval en Creuse » pour la période 2025-2027. Pour l'accord de territoire « Bassin Gartempe Amont », le porteur est le Syndicat Mixte Contrat Rivière Gartempe, également sur la période 2025-2027. Quant à l'accord de territoire « Creuse Amont », il est coordonné par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Ces projets ont pour principal objectif **la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides**, en fédérant et en coordonnant les actions des maîtres d'ouvrage. Les programmes d'actions sont en accord avec le projet de PAGD du SAGE Creuse. Parmi les objectifs figurent la restauration de la continuité écologique pour faciliter la circulation des poissons migrateurs et des sédiments, la communication et la sensibilisation sur l'importance des zones humides, ainsi que l'utilisation des zones d'expansion de crues pour limiter les inondations.

Communauté de communes Vienne et Gartempe : diagnostic ZEC

L'EPTB Vienne finalise actuellement un état des lieux et diagnostic des **Zones d'Expansion de Crue** (ZEC), des **zones à risques** et des **aménagements de protection contre les inondations** sur le périmètre de la communauté de communes Vienne et Gartempe. Il s'avère qu'il n'existe pas d'ouvrages écrêteurs de crue ni de digue au sens règlementaire, en revanche les ZEC représentent 7 400 ha soit 4 % du périmètre intercommunal et jouent un rôle majeur dans la gestion de l'aléa. Outre l'identification de ces espaces, des actions sont proposées et localisées pour assurer leur gestion ou améliorer leur fonctionnalité : replantation de haies, gestion foncière, mise en place de servitude d'utilité publique.

La lettre du SAGE Creuse

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : Jérémie GODET, Président de l'EPTB Vienne
Rédaction : EPTB Vienne
Photos : EPTB Vienne sauf mention particulière
Impression : Graphicolor
900 exemplaires sur papier recyclé

Avec la participation financière de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau Loire-Bretagne